

Enseignement à distance

Enseignement à distance: Conditions d'accès, modalités d'inscription...

L'enseignement à distance (EAD) n'est ouvert qu'en Licence de Psychologie (Niveau 1, Niveau 2 et Niveau 3).

Il n'est pas ouvert en Master de Psychologie.

Il n'est pas ouvert en Licence de Sociologie.

Cette formule est strictement réservée aux étudiant(e)s qui remplissent les conditions suivantes :

1. se préinscrire **entre le 21 janvier 2019 et le 12 avril 2019 à 12h**(date susceptible de varier d'une année sur l'autre)**par mail à l'adresse suivante : scola.pssse@uca.fr** . Aucune dérogation n'est accordée
2. fournir les justificatifs nécessaires pour bénéficier d'une dispense d'assiduité

L'enseignement est dispensé uniquement en licence de Psychologie (semestres 1 à 6 correspondant aux 3 années de licence). L'étudiant(e) inscrit(e) en enseignement à distance bénéficie du « régime spécial » d'enseignement avec des modalités d'examen propres à cette inscription.

3 pré-spécialisations professionnelles au choix :

- Education, Formation
- Psychologie Sociale, Insertion et Travail
- Psychopathologie, Clinique, Santé

L'inscription administrative auprès de l'UFR de Psychologie, Sciences Sociales, Sciences de l'Education est obligatoire pour obtenir le statut d'étudiant(e) et pour passer les examens. Elle implique le paiement de droits d'inscription composés de droits universitaires et des droits de l'EAD. Ces derniers sont destinés à couvrir, notamment, les coûts des enseignements spécifiques à l'enseignement à distance.

Une journée d'accueil (informations pédagogiques et administratives) est organisée courant septembre pour les primo-entrants. Deux regroupements (facultatifs) sont proposés en cours

d'année (un par semestre). Une session d'examens est organisée à la fin de chaque semestre et les épreuves se déroulent obligatoirement à Clermont-Ferrand.

Inscription pédagogique ou inscription aux examens.

Cette inscription est obligatoire pour tout(e)s les étudiant(e)s. Chaque étudiant(e) doit au début de l'année universitaire s'inscrire aux examens pour les 2 semestres et les deux sessions.

ATTENTION : Il est important que chaque étudiant(e) précise sur le formulaire d'inscription toutes les unités d'enseignement (U.E) et toutes les matières choisies. Les procès-verbaux d'examens sont établis à partir des renseignements portés sur cette notice. Les choix ne peuvent plus être modifiés après la date de dépôt au service scolarité. Les notes des candidat(e)s qui composent dans des matières non précisées sur la notice d'inscription aux examens ne peuvent être prises en compte.

DISPENSES D'ASSIDUITE EN LICENCE :

Les demandes de dispenses d'assiduité sont soumises à l'agrément de la commission pédagogique de l'UFR. Pour obtenir ce statut, il est nécessaire de justifier de l'une des situations suivantes :

- Inscription dans un autre établissement ou études jumelées au sein de l'université (fournir un certificat d'inscription dans l'autre établissement ainsi qu'une attestation précisant le volume horaire sauf pour les établissements universitaires).
- Stage à l'étranger d'une durée d'un semestre.
- Sportif(ve) de haut niveau (fournir un justificatif).
- Statut Etudiant Artiste (fournir un justificatif).
- Statut arbitre(fournir un justificatif).
- Stage de formation professionnelle (fournir un contrat de formation précisant la durée).
- Salarié(e) travaillant au moins à mi-temps (fournir une attestation de travail ou un contrat de travail précisant la durée de l'emploi et le temps de travail hebdomadaire ainsi qu'un bulletin de salaire récent).
- Maître d'internat, surveillant(e) d'externat, assistant d'éducation (fournir une copie de l'arrêté de nomination et du procès-verbal d'installation).

- Professions libérales (fournir un justificatif : inscription au registre du commerce ou autre).
- Handicaps reconnus par la MDPH (Maison Départementale pour les personnes handicapées) (fournir le justificatif), ou incapacité reconnue par le service de santé interuniversitaire après examen médical.
- Grossesse (fournir un certificat médical).
- Parents d'enfants non scolarisés de moins de 3 ans (fournir une copie du livret de famille).
- Parents d'au moins 3 enfants (fournir une copie du livret de famille)
- Service civique

Pour tout renseignement relatif à l'enseignement à distance, veuillez contacter :

Pour les questions d'ordre administratif : le service de scolarité **scola.pssse@uca.fr**

Pour les questions d'ordre pédagogique : la Responsable pédagogique de l'enseignement à distance : **armelle.nugier@uca.fr**

Les modalités d'inscription pour bénéficier de l'enseignement à distance sont détaillées dans l'onglet "candidature et inscription".

- **Dates**

Créé le 9 septembre 2018
